



## MINUTE SSE

Pas d'accident du travail depuis le 28 mai 2014...429 jours !



### **Notre nouveau règlement intérieur entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre**

Le règlement intérieur est une charte régissant les règles relatives à l'hygiène, la sécurité et la discipline dans l'entreprise et pour des raisons d'amélioration continue il a été mis à jour en juillet 2015 pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Il annule et remplace celui qui avait été établi au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Un exemplaire de celui-ci vous est remis afin que vous puissiez en prendre connaissance dès aujourd'hui et nous vous remercions de nous remettre la lettre de décharge complétée et signée.